

NOTE D'INFORMATION

n° 23.12 – Mars 2023

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Robin Antoine, DEPP-A1
et Alexandre Fauchon, DARES
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS Un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022

- En juillet 2022, un an après leur sortie d'études, l'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS s'est améliorée par rapport à leur situation en janvier 2022, avec une hausse du taux d'emploi de 9 points. Cette hausse est plus importante pour les sortants de CAP et de baccalauréats professionnels (+ 10 points) que pour les sortants des autres formations. Par rapport à la génération précédente, les taux d'emploi un an après la sortie d'études sont en hausse de 2 points pour les jeunes sortant d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel et de 1 point pour les sortants de BTS.

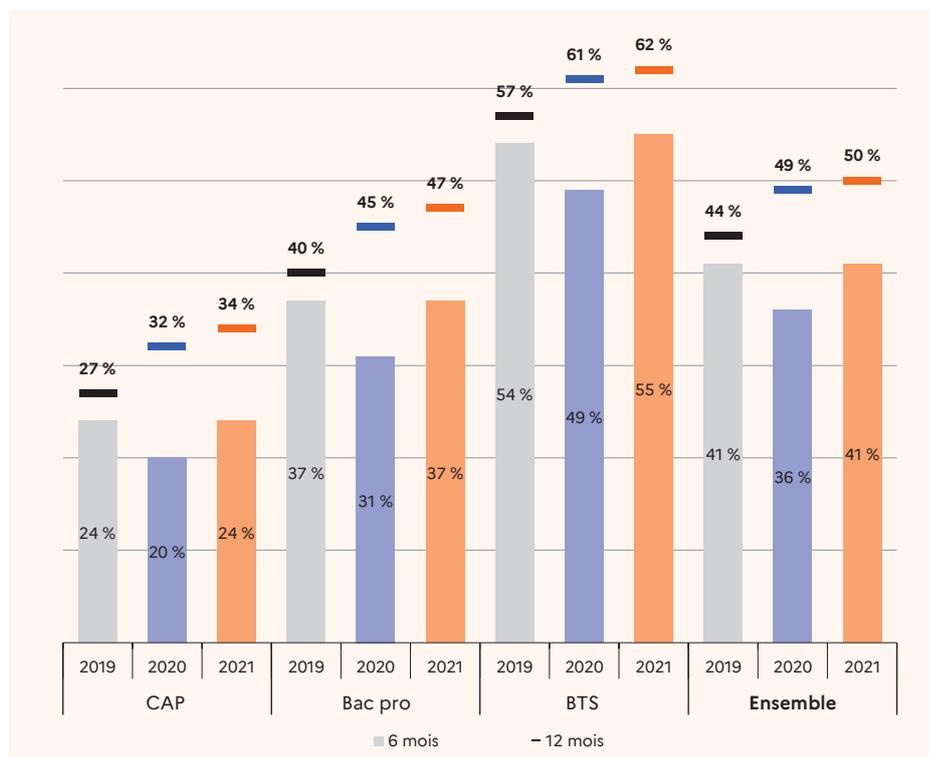
► Les données de cette étude proviennent du dispositif InserJeunes qui mesure l'insertion des jeunes issus de la voie professionnelle de niveau CAP à BTS jusqu'à deux ans après la sortie du système éducatif par rapprochement de sources administratives **encadré**.

Un lycéen sur deux en emploi un an après la sortie d'études

En juillet 2022, un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % des lycéens professionnels ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. Ils étaient 41 % en janvier 2022, 6 mois après la sortie d'études. Le taux d'emploi augmente de 9 points entre 6 et 12 mois. Un an après la sortie d'études, tous niveaux confondus, cette génération atteint un niveau d'insertion très légèrement supérieur à celui de la génération sortie un an plus tôt, en 2020 **figure 1**.

Quel que soit le niveau de diplôme, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois. Cependant, l'ampleur de cette progression varie de 10 points pour les lycéens issus d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel, à 7 points pour ceux issus d'un BTS. Au niveau CAP et baccalauréat professionnel, les taux d'emploi au bout de 12 mois sont supérieurs de 2 points à ceux de la génération sortie un an plus tôt, en 2020 (+ 1 point pour les BTS). Un an après la sortie d'études en 2021, le taux d'emploi des lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme est de 53 % contre 39 % pour les non-diplômés, un écart proche de celui observé pour l'insertion à 6 mois.

1 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon le diplôme préparé (en %)



Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2021, 50 % sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 9 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 13 points pour les sortants en 2020.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 1,5 % des lycéens sortants).

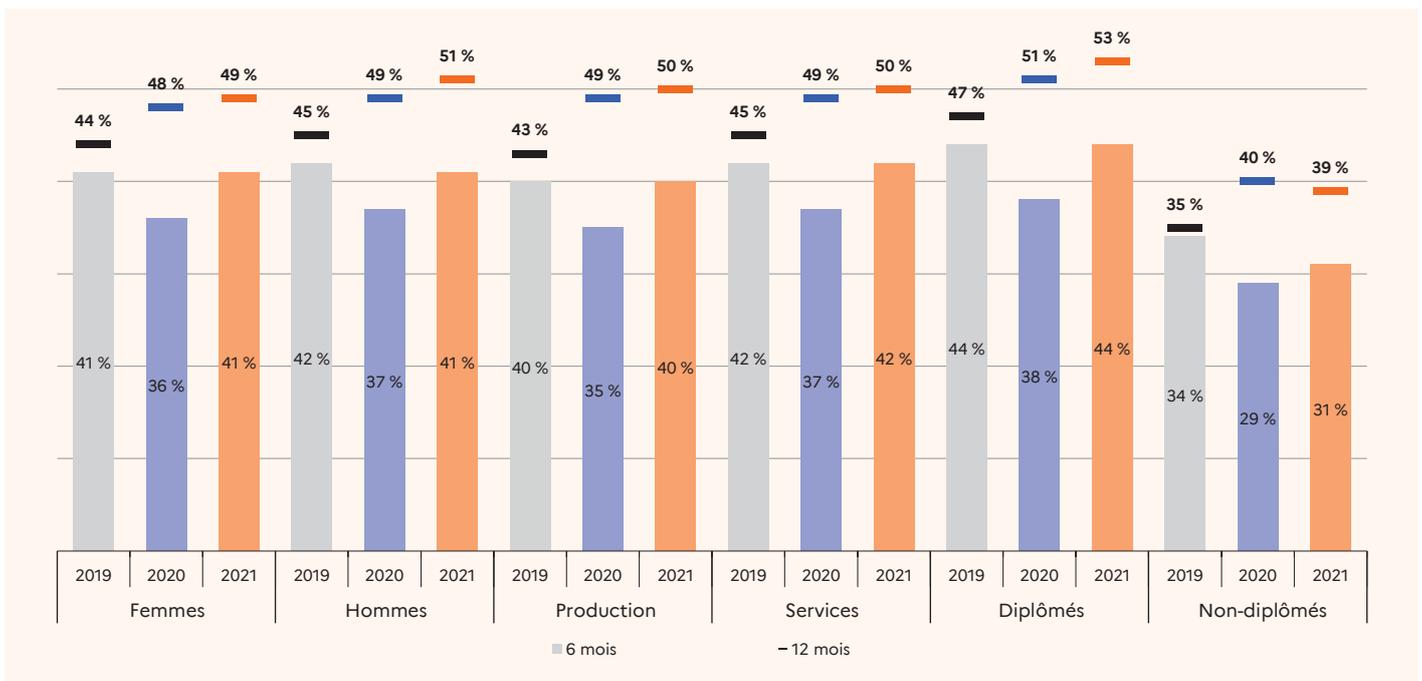
Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.12. DEPP

L'amélioration de l'insertion entre 6 mois et 12 mois est un peu plus élevée pour les hommes (+ 10 points) que pour les femmes (+ 8 points). Le taux d'emploi 12 mois après

la sortie est de même ampleur pour les lycéens professionnels issus d'une formation du domaine de la production ou des services (50 %) **figure 2**.

➤ 2 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon les caractéristiques des sortants (en %)



Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2021, 51 % des hommes sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation contre 49 % pour les femmes.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 1,5 % des lycéens sortants).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.12. DEPP

Les spécialités « transport, manutention, magasinage », « technologies industrielles », et « coiffure esthétique » offrent une insertion sur le marché du travail plus élevée qu'en moyenne aussi bien à 6 mois qu'à 12 mois, avec des taux d'emploi supérieurs ou égaux à 57 %.

A contrario, les taux d'emploi sont plus faibles pour la spécialité « secrétariat, communication et information », quel que soit le niveau de formation (28 % pour les CAP, 34 % pour les baccalauréats professionnels, et 54 % pour les BTS). L'amélioration de l'insertion entre janvier et juillet 2022 est particulièrement notable dans le secteur « hôtellerie, restauration, tourisme » (+ 12 points), en lien avec l'activité saisonnière. La progression est particulièrement forte pour le baccalauréat professionnel « commercialisation et services en restauration » (+ 15 points) et le BTS « tourisme » (+ 13 points). ■

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information DEPP-DARES Inserjeunes

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP à BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

depp Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Dares
Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.12, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie) <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie>